



2023/1

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine

Conseil Municipal du 28 septembre 2023
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2023/66



Nombre de Conseillers :
en exercice : 22
présents : 15
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre 2023, s'est réuni à la
Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, André BOURDON, Laurence GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Jean DECROIX, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Christian TETARD, Patrice GOSNET, Alaine HOUREZ,

Étaient régulièrement représentés :

Claudine THIRANOS par Bernadette VOOGSGERD,
Laurent FOHRER par Patrice JACQUET,
Julia NOJAC par Nathalie JOLLY,
Eliane CHIDIACK par Steve IDJAKIREN,
Brice BRUNET, par Philippe AUDEBERT
Philippe BARBIER, par André BOURDON

Était absent :

Bruno MELGIES,

Formant la majorité des membres en exercice.

Grégory BENOIT a été élu Secrétaire de Séance

OBJET : DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-22 en date du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire, Monsieur le Maire Philippe AUDEBERT, pour prendre toutes décisions prévues à l'article 2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE des décisions du Maire suivantes :

2023-38 : de signer la convention de mise à disposition temporaire de matériel et personnel communal pour le Salon " Le goût du terroir Val Parisis " auprès de la Communauté d'Agglomération Val Parisis, conclue à titre gratuit du 29 au 30 septembre 2023.

2023-39 : de signer avec M. Barek EL MOUHIB un bail pour le box n°3 du parking de La Poste sis 2 rue Marcelin Berthelot, conclu pour une durée de douze mois. Le loyer mensuel est fixé à 90 € TTC.

2023-40 : de signer avec le CIG IDF une convention relative à des missions de conseils juridiques pour une durée de 3 ans. Le tarif des missions ponctuelles est de 70 €/heure, la participation aux frais d'intervention pour l'assistance en ligne est de 55 €.

2023-41 : de solliciter auprès de l'ADEME, au titre de l'appel à projet « marche du quotidien », une subvention au taux de 50 % du coût hors taxes, pour le financement des travaux d'aménagement d'une zone de piétonnisation sur le quai de Seine.

2023-42 : d'abroger la décision 2023/22 concernant l'exercice du droit de priorité en vue de l'acquisition des parcelles cadastrées AD 360 et AD 779 et délégation de ce droit de priorité à l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF).

2023-43 : d'approuver le principe d'exercice du droit de priorité sur les terrains appartenant à l'Etat, parcelles cadastrées AD 360 et AD 779, sis rue de la Gare à La Frette-sur-Seine, et d'approuver la délégation de l'exercice du droit de priorité sur les biens au profit de l'EPFIF en vue de leur intégration dans la réalisation d'un programme de 114 logements dont 80 logements sociaux.

2023-44 : de designer le Cabinet GOUTAL ALIBERT & Associés Paris pour conseiller, représenter et assurer la défense des intérêts de la commune dans la procédure SCCV LP Promotion Lilas/Commune de La Frette-sur-Seine au taux horaire de 150 € H.T.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire

Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance

Grégory BENOIT

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : **06.10.2023**
- Sa publication sur le site internet de la commune le : **06.10.2023**